

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL 2016-64

Concernant la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances composée de Messieurs Daniel Rochat, Pierre Michel Devenoge, Fritz Waelti, Claude Brocard et Jean-Pierre Monachon, Messieurs Marc Perroulaz et Pascal Lerch étant excusés, s'est réunie le mardi 10 mai 2016 à la salle de la Municipalité en présence de Madame Isabelle Hautier-Charrotton et de Messieurs Didier Chapuis, Pierre-André Ischi et Piéric Freiburghaus pour la Municipalité, Yves Jauner étant excusé.

Représentant la Commission de gestion Monsieur Daniel Traini était présent, Claude-Alain Zbinden étant excusé.

La commission a été convoquée par la Municipalité qui avant la fin^{de} son mandat nous soumet une demande d'adaptation concernant le montant de leurs prestations.

Chaque conseillère et conseiller a pris connaissance du présent préavis.

La commission relève néanmoins:

- que nos candidats Municipaux sont de plus en plus difficiles à trouver dans un contexte économique difficile.
- que cette fonction demande une grande disponibilité parfois au détriment de leur vie familiale.
- que les dossiers à étudier sont de plus en plus complexes et techniques.
- que la gestion administrative avec le canton est parfois lourde.
- que notre commune se développe, et tout en étant satisfaits de cette évolution, cela représente un surcroît de travail qu'il faut gérer. (voir le tableau des vacations).
- que les obligations intercommunales augmentent.
- que le Municipal n'est pas assuré en cas de perte de gain.
- que la rémunération de notre Municipalité est actuellement dans la moyenne basse après comparaison avec treize communes de taille équivalente.
- que la dernière adaptation des prestations date de 2011.

Pour ces raisons, nous sommes tous favorables à cette adaptation.

CONCLUSIONS

La Commission des Finances unanime vous propose Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de soutenir le préavis de notre Municipalité en prenant les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Penthaz

Vu le préavis n° 2016-64, ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à percevoir les rémunérations suivantes :

- Traitement annuel fixe pour mandat politique :

Syndic	CHF 18'000.00 + vacances 8.33%
Vice syndic	CHF 15'000.00 + vacances 8.33%
Municipaux	CHF 13'000.00 + vacances 8.33%

- Vacations pour mandat de gestion :

CHF 50.00 / heure + vacances 8.33%
CHF 400.00 / journée + vacances 8.33%

- Indemnité forfaitaire :

CHF 700.00 par année

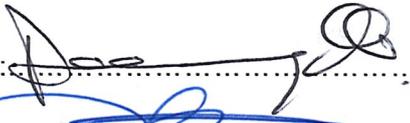
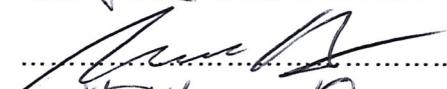
- Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km (en dehors du territoire communal) :

CHF 0.70 par km.

2. d'accepter les décisions du présent préavis pour toute la législature 2016-2021.

Penthalaz, le 20 mai 2016

Le rapporteur et les membres de la Commission :

Devenoge Pierre Michel : 
Rochat Daniel : 
Waelti Fritz : *Excusé.*
Brocard Claude : 
Lerch Pascal : 
Perroulaz Marc : 
Monachon Jean-Pierre :  rapporteur.